



# Barème n°1

Véhicules (1) commandés et facturés à partir du 01/07/2021 et appartenant à la catégorie des voitures particulières dont le taux de CO2 est inférieur ou égal à 50 G/KM

Conditions devant être respectées	Date de facturation ou date de versement du 1er loyer						
	Date ≥ 01/07/2021						
	Le véhicule mis au rebut est un diesel immatriculé avant le 01/01/2011						
	ou						
	Le véhicule mis au rebut est un essence immatriculé avant le 01/01/2006						
Situation du demandeur	Personnes physiques de RFR/PART ≤ 13 489 €				Personnes physiques de RFR/PART > 13 489 € ou Personnes morales		
	RFR/PART ≤ 6 300€						
	OU						
	Trajet domicile-travail > 30 km		-		-		
	OU						
	Kilométrage annuel > 12 000 km						
Catégorie du véhicule acquis	NEUF OU OCCASION		NEUF OU OCCASION		NEUF OU OCCASION		
	VP électrique		VP électrique		VP électrique		
	ou VP hybride rechargeable	VP (4)	ou VP hybride rechargeable	VP (4)	ou VP hybride rechargeable	VP (4)	
	avec contrainte d'autonomie > 50 km		avec contrainte d'autonomie > 50 km		avec contrainte d'autonomie > 50 km		
Montant de l'aide (en euros)	5000 € (2) (3)	3000 € (2) (3)	2 500 € (2)	1500 € (2)	2 500 € (2)	1 500 € (2)	
Aide majorée ZFE (5)	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1 000 €						

(1)Dans la limite d'un coût d'acquisition de 60 000 € TTC, incluant le cas échéant le coût d'acquisition ou de location de la batterie

(2) Cumulable avec le Bonus pour les véhicules neufs et véhicules d'occasion

(3)Dans la limite de 80% du coût d'acquisition du véhicule

(4)Dans la limite d'un coût d'acquisition de 50 000 € TTC

(5)Zone à faible émission





## Barème n°2

Véhicules (1) commandés et facturés entre le 01/07/2021 et le 31/12/2021 et appartenant à la catégorie des voitures particulières dont le taux de CO2 est compris

=>entre 51 G/KM et 104 G/KM NEDC (ou 132 G/KM WLTP (2)) pour les véhicules neufs ou véhicules d'occasion avec une date de 1ère immatriculation depuis moins de 6 mois à compter de la date de facturation =>entre 51 g/km et 109 G/KM NEDC (ou 137 G/KM WLTP (3)) pour les véhicules d'occasion avec une date de 1ère immatriculation depuis plus de 6 mois à compter de la date de facturation

	Date de facturation ou date de versement du 1er loyer					
	01/07/2021 ≥ Date ≤ 31/12/2021					
Conditions devant être respectées	Le véhicule mis au rebut est un diesel immatriculé avant le 01/01/2011					
	ou					
	Le véhicule mis au rebut est un essence immatriculé avant le 01/01/2006					
Situation du demandeur	RFR/PA	RFR/PART > 13 489 € ou Personnes morales				
	RFR/PART ≤ 6 300€					
	ou					
	Trajet domicile-travail > 30 km					
	OU					
	Kilométrage annuel > 12 000 km					
	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1			
Catégorie du véhicule acquis	NEUF OU OCCASION	NEUF OU OCCASION	NEUF OU OCCASION			
Montant de l'aide (en euros)	3 000 € (4)	1 500 € (5)	0 €			
Aide majorée ZFE (6)	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	0 €			

- (1) Dans la limite d'un coût d'acquisition de 50 000 € TTC
- (2) Le plafond d'éligibilité de 104g est majoré à 132g si le véhicule a une date de 1ère immatriculation  $\geq$  01/03/2020 et une date de facturation  $\geq$  05/03/2020 et est de réception CE et de genre national VP, CTTE
- (3) Le plafond d'éligibilité de 109g est majoré à 137g si le véhicule a une date de 1ère immatriculation  $\geq$  01/03/2020 et une date de facturation  $\geq$  05/03/2020 et est de réception CE et de genre national VP, CTTE
- (4) Dans la limite de 80% du coût d'acquisition du véhicule
- (5) Dans la limite du coût d'acquisition TTC
- (6) Zone à faible émission





## Barème n°2 bis

Véhicules (1) facturés à partir du 01/01/2022 et appartenant à la catégorie des voitures particulières dont le taux de CO2 est compris

=>entre 51 G/KM et 99 G/KM NEDC (ou 127 G/KM WLTP (2) ) pour les véhicules neufs ou véhicules d'occasion avec une date de 1ère immatriculation depuis moins de 6 mois à compter de la date de facturation =>entre 51 g/km et 109 g/km NEDC (ou 137 G/KM WLTP (3) ) pour les véhicules d'occasion avec une date de 1ère immatriculation depuis plus de 6 mois à compter de la date de facturation

	Date de facturation ou date de versement du 1er loyer					
	Date ≥ 01/01/2022					
Conditions devant être respectées	Le véhicule mis au rebut est un diesel immatriculé avant le 01/01/2011					
	ou					
Le véhicule mis au rebut est un essence immatriculé avant le 01/01/2006						
Situation du demandeur	RFR/PA	RFR/PART > 13 489 € ou Personnes morales				
	RFR/PART ≤ 6 300€					
	OU					
	Trajet domicile-travail > 30 km OU					
	Kilométrage annuel > 12 000 km					
	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1			
Catégorie du véhicule acquis	NEUF OU OCCASION	NEUF OU OCCASION	NEUF OU OCCASION			
Montant de l'aide (en euros)	3 000 € (4)	1 500 € (5)	0 €			
Aide majorée ZFE (6)	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafon- née à 1000 €	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	0 €			

- (1) Dans la limite d'un coût d'acquisition de 50 000 € TTC
- (2) Le plafond d'éligibilité de 104g est majoré à 132g si le véhicule a une date de 1ère immatriculation  $\geq$  01/03/2020 et une date de facturation  $\geq$  05/03/2020 et est de réception CE et de genre national VP, CTTE
- (3) Le plafond d'éligibilité de 109g est majoré à 137g si le véhicule a une date de 1ère immatriculation  $\geq$  01/03/2020 et une date de facturation  $\geq$  05/03/2020 et est de réception CE et de genre national VP, CTTE
- (4) Dans la limite de 80% du coût d'acquisition du véhicule
- (5) Dans la limite du coût d'acquisition TTC





# Barème n°2 ter (période transitoire)

Véhicules (1) commandés et facturés entre le 01/07/2021 et le 31/12/2021 et appartenant à la catégorie des voitures particulières dont le taux de CO2 est compris

=>entre 51 G/KM et 104 G/KM NEDC (ou 132 G/KM WLTP (2)) pour les véhicules neufs ou véhicules d'occasion avec une date de 1ère immatriculation depuis moins de 6 mois à compter de la date de facturation

	Date de commande ou Date de signature du Contrat de location					
	Date ≤ 31/12/2021					
	Date de facturation ou date de versement du 1er loyer					
Conditions devant être respectées	01/01/2022 ≥ Date ≤ 31/03/2022					
	Le véhicule mis au rebut est un diesel immatriculé avant le 01/01/2011					
	ou					
	Le véhicule mis au rebut est un essence immatriculé avant le 01/01/2006					
Situation du demandeur	RFR/PA	RFR/PART > 13 489 € ou Personnes morales				
	RFR/PART ≤ 6 300€					
	OU					
	Trajet domicile-travail > 30 km					
	OU  Kilométrage annuel > 12 000 km					
	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1			
Catégorie du véhicule acquis	NEUF	NEUF	NEUF			
Montant de l'aide (en euros)	3 000 € (3)	1 500 € (4)	0 €			
Aide majorée ZFE (5)	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	0 €			

- (1) Dans la limite d'un coût d'acquisition de 50 000 € TTC
- (2) Le plafond d'éligibilité de 104g est majoré à 132g si le véhicule a une date de 1ère immatriculation  $\geq$  01/03/2020 et une date de facturation  $\geq$  05/03/2020 et est de réception CE et de genre national VP, CTTE
- (3) Dans la limite de 80% du coût d'acquisition du véhicule
- (4) Dans la limite du coût d'acquisition TTC
- (5) Zone à faible émission